



« Jeunes Talents Musique »

Ecolages 2026-2027

Principe

Les écolages sont facturés aux élèves par la Fondation, et c'est elle qui se charge ensuite de payer tous les cours suivis aux écoles ou prestataires, selon les principes définis dans le programme.

En contrepartie, la Fondation verse aux parents la contribution de la Confédération.

Tarifs

Les tarifs annuels sont les suivants, payables en deux fois :

- Niveau base : CHF 2'750.-
- Niveau avancé I : CHF 3'500.-
- Niveau avancé II : CHF 4'300.-

Subventions de la Confédération :

Montants versés aux parents en début d'année scolaire :

- Niveau base : CHF 1'000.-
- Niveau avancé I : CHF 1'500.-
- Niveau avancé II : CHF 2'000.-

Solde net à charge des parents

- Niveau base : CHF 1'750.-
Niveau avancé I : CHF 2'000.-
Niveau avancé II : CHF 2'300.-



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de la culture

Département de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines
Service des affaires culturelles

